

VERNEUIL

le syndicat intercommunal de la vallée d'Avre assure l'avenir des riverains

■ Le syndicat intercommunal de la Vallée d'Avre est peu connu du grand public. Son rôle est pourtant essentiel.

■ Sans son travail depuis 1967, chaque hiver, de nombreuses villes auraient les pieds dans l'eau.

Des routes coupées, des maisons envahies, l'eau des crues laisse rarement de bons souvenirs lors de son passage aux habitants des cantons de Nonancourt, Verneuil-sur-Avre, Brezollès, Dreux, La Ferté Vidame et Tourouvre. Tout le monde a encore en tête les inondations de 1993, 1995 et, plus proche de nous, en l'an 200. Cette année-là, un habitant de Courteilles avait même trouvé la mort en tombant dans une rivière en crue. Pour éviter de revivre de tel

drame ou de revoir ces images de population les pieds dans l'eau au milieu de leur cuisine, le syndicat intercommunal de la Vallée d'Avre travaille depuis des années à l'entretien, à la réfection, à l'élagage et recépages des berges, à la remise en état et réfection des vannages et à la construction de bras de décharges. Ces derniers permettant, en cas de fortes crues, l'écoulement du trop plein en eau. L'exemple le plus saisissant est celui de Saint-Rémy-sur-Avre.

Totalement automatisé, il permet d'évacuer 20 m³ d'eau à la seconde du courant de l'Avre et évite de plonger les populations mais aussi les usines dans l'angoisse. Un projet envisagé et réalisé par le syndicat emmené par Pascal Artéchéa. Un travail dans la durée mais qui commence à porter ses fruits.

« Aujourd'hui, les zones les plus sensibles sont les zones les plus urbanisées », admet Patrick Vallon, garde rivière depuis 14 années au syndicat intercommunal. Il est là pour aider, conseiller, épauler les propriétaires qui engagent des travaux en rapport avec la rivière. S'il peut également se transformer en médiateur pour résoudre les problèmes de manœuvre des vannages ainsi que leur entretien, son rôle ne s'arrête pas là puisqu'il a à sa charge la régulation de l'Avre et de la Coudanne, l'autre cours d'eau dont le syndicat s'occupe.

« Une mauvaise régulation des vannages peut provoquer d'importantes inondations, poursuit-il. De même, si ces remises en état n'existaient pas, chaque hiver, de nombreuses villes seraient inondées. »

Ce syndicat, qui regroupe 33 communes des départements de l'Eure, de l'Orne et de l'Eure-et-Loir, est aujourd'hui le lien entre ces dernières et les financeurs.

Il exécute pour elles les travaux demandés mais peut tout aussi bien gérer les situations de crises comme l'après-tempête de décembre 1999 en aidant les propriétaires notamment dans l'obtention de subventions.

Au cours de l'assemblée générale il y a quelques jours, Pascal Artéchéa a révélé que le syndicat avait pour projet l'aménagement de bassins tampons pour limiter, là encore, les crues.

L'un sera construit en amont de Verneuil, l'autre sur l'un des affluents de l'Avre.

« L'autre dossier sera l'étang des forges de l'Orne qui pose un important problème en matière de pollution, explique Pascal Artéchéa. Nous comptons nous en occuper très bientôt. »

Créé il y a 37 ans, le syndicat intercommunal de la vallée d'Avre vogue tranquillement vers la reconnaissance.



Pour éviter les inondations, différents bras de décharges ont été créés. Celui-ci peut « avaler » 20m³ par seconde.



Au fil de l'Avre, on découvre de nombreuses sources qui alimentent cette rivière.

TÉMOIGNAGE

Patrick Vallon, garde rivière
« Les ragondins deviennent un fléau »



Patrick Vallon, garde-rivière depuis 14 ans.

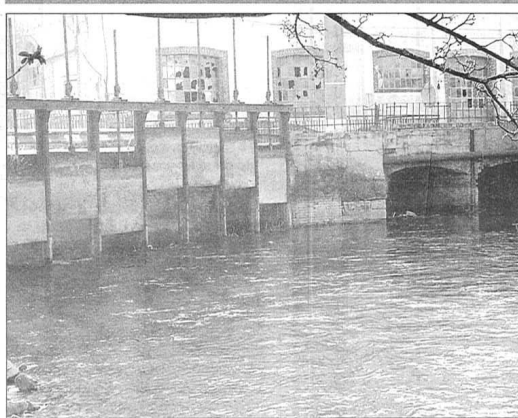
« Il est très important d'entretenir une rivière. C'est pour cela qu'actuellement nous tentons de sensibiliser le conseil général sur la prolifération importante de ragondins et rats musqués.

Ils sont originaires d'Amérique du Nord et d'Amérique du Sud, on ne devrait donc pas les trouver dans nos rivières. Auparavant, le ragondin était très recherché pour sa fourrure. Désormais cela ne vaut plus rien et ils ne sont plus piégés.

De plus, il existait un élevage à Nonancourt qui a été abandonné et

les animaux ont été relâchés dans la nature. Désormais, nous en trouvons sur tous les linéaires de la rivière. Ils font beaucoup de dégâts. Ils déstabilisent les arbres, créent des brèches dans les berges.

Cela devient vraiment un fléau. Le conseil général semble nous avoir entendus et il veut apporter son aide pour la régulation de cette espèce. »



Très prochainement, ces vannages feront l'objet de travaux avec notamment la pose d'une grille pour collecter les objets et morceaux de bois emportés par la rivière.

REPÈRES

□ 917 km²

L'Avre, affluent rive gauche de l'Eure, draine un bassin versant de 917 km² sur trois départements : l'Orne, l'Eure et l'Eure-et-Loir. Elle prend sa source à 280 mètres d'altitude dans les forêts du Perche et se jette dans l'Eure à Saint-Georges à une altitude de 70 mètres après un parcours de 82 kilomètres.

□ 7

L'Avre compte sept affluents : Le Saint-Maurice (long de 4 km), le Buternay (24 km), le Lamblore (16 km), la Meuvette (31 km), la Pluche (12 km), Le Ruet (3,5 km) et la Coudanne (13 km).

□ 8 000

Le nombre d'ouvrages hydrauliques sur le bassin Seine-Normandie est d'environ 8 000. Ce comité a donc décidé de lancer un programme pour la protection des poissons migrateurs. L'agence de l'eau Seine-Normandie soutient donc les opérations apportant une plus-value environnementale. Le déclassement des cours d'eau est privilégié.

□ 4

Créé en 1967, le syndicat intercommunal de la vallée d'Avre a eu quatre présidents. Le premier fut monsieur Monfrais, suivi de messieurs Nespoulos et Petiet. Depuis deux ans, il est présidé par Pascal Artéchéa.

□ Pollution

La pollution évoquée par Pascal Artéchéa a été enregistrée à l'étang de Randonnai. Des traces de sable de fonderie et surtout d'hydrocarbure ont été relevées. Ces derniers pourraient provenir de la présence à proximité d'une casse automobile.